

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Tel. (251-11) 551 38 22

Fax: (251-11) 551 93 21

Email: situationroom@africa-union.org

Présentation à la Deuxième Session de la Troisième Législature (Parlement Panafricain) sur les situations en République du Mali, en République Centrafricaine, dans la région des grands lacs, en Somalie, en Egypte, en Guinée Bissau, à Madagascar, au Sahara Occidental et en Éthiopie/Érythrée

Par S.E. Arcanjo Maria do Nascimento, Ambassadeur de la République d'Angola en Ethiopie et auprès de l'UA, Président du Conseil Paix et Sécurité de l'Union Africaine pour mai 2013

Présentation à la Deuxième Session de la Troisième Législature (Parlement Panafricain) sur les situations en République du Mali, en République Centrafricaine, dans la région des grands lacs, en Somalie, en Egypte, en Guinée Bissau, à Madagascar, au Sahara Occidental et en Éthiopie/Érythrée

Situation au Mali

La crise multidimensionnelle à laquelle le Mali est confronté demeure une source de préoccupation pour l'Union Africaine. En réalité, l'UA consacre d'énormes efforts à la situation au Mali, en concertation avec la CEDEAO, les principaux pays concernés, et les partenaires internationaux, en particulier les Nations Unies et l'UE. Au regard, de la situation sécuritaire et humanitaire actuelle au Mali, les progrès se poursuivent en vue de la consolidation de l'autorité de l'Etat Malien, avec l'expansion progressive du contrôle de l'Etat dans les régions du nord, grâce aux forces maliennes, françaises et de l'AFISMA. Permettez-moi d'exprimer une fois de plus, la profonde appréciation de l'UA à toutes les forces impliquées dans les efforts en cours visant à sécuriser et stabiliser les zones libérées. Nous voudrions également saluer les progrès réalisés dans le déploiement de la Mission Internationale d'appui au Mali, conduite par les africains (L'AFISMA), dont 82% de l'effectif autorisé de 6300 hommes est déjà sur le terrain.

En ce qui concerne la situation en cours dans la ville de Kidal, il est nécessaire d'assurer la restauration rapide de l'autorité de l'état, par le désarmement du Mouvement National pour la Libération de l'Azawad (MNLA). Lors de sa 371^e réunion tenue le 25 avril 2013, le CSP a réaffirmé sa demande pour un désarmement de tous les groupes armés non étatiques au Mali, en particulier le MNLA, et un engagement clair de ce groupe à respecter l'unité et l'intégrité territoriale du Mali, comme condition pour sa participation dans le processus politique. Le CSP a également insisté sur la nécessité du déploiement de l'armée et de l'administration malienne à Kidal et dans toutes les autres localités où ce processus n'a pas été finalisé. Le Conseil a exprimé tout son appui à l'initiative prise par le Groupe d'Appui et de Suivi du Mali au cours de sa 4^e réunion tenue à Bamako au Mali, le 19 avril 2013, demandant à l'UA, la CEDEAO, les Nations Unies et l'UE, sous la direction du Représentant Spécial du Président

de la Commission et Chef de l'AFISMA, l'ancien Président Pierre Buyoya, à trouver une solution rapide à cette situation inquiétante.

En renforçant nos efforts communs pour améliorer la sécurité au Mali, nous devons souligner l'importance d'une réforme plus approfondie et de la formation des Forces de Défense et de Sécurité Maliennes (FDSM), de même que la nécessité d'assurer la restauration totale de leur chaîne de commandement, sous contrôle civil. A cet égard, le démarrage de la formation militaire assurée par la Mission de Formation de l'UE (MFUE) est bien apprécié.

Il est également important de réitérer l'importance de la coopération entre les pays de la région en ce qui concerne le partage de renseignements et de surveillance aux frontières. A cet égard, la Commission a pris des mesures avec la tenue à Nouakchott, Mauritanie, le 17 mars 2013, sous l'égide de l'UA, la Réunion Ministérielle Consultative sur la coopération régionale et l'opérationnalisation de l'architecture paix et sécurité dans la région sahélo-saharienne. Dans le cadre de la mise en œuvre des conclusions de Nouakchott, la Commission a organisé la première réunion des Chefs des Services de Renseignements des pays de la région à Bamako, le 18 avril 2013. Dans ce contexte, il est nécessaire d'encourager une collaboration étroite et les échanges d'informations et d'analyses entre pays de la région, y compris au sein de leurs cadres de coopération, tels que Centre Africain d'Etudes et de Recherches sur le Terrorisme (CAERT) et le Comité des Services de Renseignements et de Sécurité en Afrique (CISSA), en vue d'améliorer l'efficacité de la lutte contre le terrorisme et crime organisé transfrontalier, et faciliter la mise en œuvre de la mission de l'AFISMA.

La situation humanitaire demeure préoccupante au Mali, avec la conjugaison des conséquences de la sécheresse et la situation de conflit. Il y a un besoin urgent de poursuivre et de renforcer l'aide aux populations affectées, en particulier les femmes et les enfants.

Honorable Président,
Honorables Députés,

Je voudrais partager avec vous les progrès réalisés au niveau du processus politique au Mali. Le 29 janvier, la feuille de route pour la transition au Mali présentée par le Gouvernement a été adoptée par l'Assemblée Nationale. La feuille de route définit la voie pour la restauration de l'autorité de l'Etat sur le territoire malien et la tenue d'élections libres, équitables, transparentes et

crédibles. Nous devrions exprimer notre appréciation des mesures prises en vue de mise en œuvre de la feuille de route, de même que la mise en place de la Commission Dialogue et Réconciliation le 6 mars, et la nomination de ses membres et responsables. Le CPS a insisté sur la nécessité pour les autorités maliennes de la transition de faire tout ce qui est en leur pouvoir afin de permettre à la Commission de commencer immédiatement son travail et d'accorder la priorité nécessaire à la collaboration avec la société civile et les autres acteurs nationaux. L'UA salue l'engagement pris par les autorités maliennes de la transition d'organiser des élections libres, transparentes et crédibles en juillet 2013.

En conclusion, permettez-moi de partager avec vous la vision exprimée par le CPS en matière de perspectives d'avenir, au regard de la situation au Mali, et dans le contexte de la transformation de l'AFISMA en une mission des Nations Unies et du rôle futur de l'UA au Mali.

Nous saluons d'adoption le 25 avril de la résolution 2100 (2013) du Conseil de Sécurité des Nations Unies, qui autorise la transformation de l'AFISMA en une Mission pluridimensionnelle Intégrée pour la Stabilisation au Mali (MINUSMA). En vue de faciliter le transfert de la mission de l'AFISMA, l'UA a souligné la nécessité, en attendant, d'apporter à l'AFISMA tout l'appui nécessaire pour renforcer son efficacité et faciliter le transfert de sa mission, et a lancé un appel à tous les pays et organisations concernés d'acquiescer des engagements pris concernant le fonds fiduciaire.

Nous notons avec préoccupation que l'Afrique n'a pas été concertée lors de la rédaction du processus de consultation qui a abouti à l'adoption de la résolution du Conseil de Sécurité des Nations Unies autorisant le déploiement d'une Mission Pluridimensionnelle intégrée pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) pour prendre la relève de l'AFISMA, nous insistons que cette situation ne répond pas à l'esprit de partenariat que l'UA et les Nations Unies s'efforcent de promouvoir depuis plusieurs années, sur la base des dispositions du chapitre VIII de la Charte des Nations Unies.

Permettez-moi, dans ce contexte de réitérer la conviction de l'UA à savoir que l'implication politique forte et continue de l'UA, la CEDEAO, et des principaux pays est indispensable à l'aboutissement des efforts en cours au Mali. A cet égard, il est demandé à la Présidente de la Commission, de même qu'à la CEDEAO et au

Président de sa Commission, de continuer à jouer leur rôle véritable dans l'appui au Mali, y compris en ce qui concerne le processus politique, le dialogue et la réconciliation nationale, les élections et la mobilisation, en concertation avec le Secrétaire Général des Nations Unies, avec l'appui de la communauté internationale, par l'entremise du Groupe d'Appui et de Suivi.

La Commission de l'UA attend l'appui des Membres du PAP, afin de contribuer aux efforts pour la bonne tenue d'élections libres, équitables, transparentes et crédibles au Mali.

Situation en République Centrafricaine

La situation en République Centrafricaine (RC) déjà fragilisée depuis plusieurs années, s'est détériorée de façon significative au cours des derniers mois, surtout depuis décembre 2012. La situation est marquée par le coup d'état du 24 mars 2013, perpétré contre le régime du Président François Bozizé, et l'arrivée au pouvoir d'une coalition de mouvements de rebelles armées, appelé Seleka, dirigée par Michel Nondroko Djotodia, nouveau chef de l'Etat Centrafricain depuis le 24 mars.

Le 6 décembre 2012, le Conseil de Paix et Sécurité a exprimé sa préoccupation sur les multiples défis auxquels la Centrafrique est confrontée, y compris les problèmes de sécurité, politiques et socioéconomiques. Le CPS a prévenu tous ceux qui entraveraient le processus de réconciliation et de reconstruction du pays. Quelques jours plus tard, les combattants du Seleka ont lancé plusieurs attaques à partir de l'est du pays, contre les positions des Forces Armées Centrafricaines (FACA) et sont vite fait d'occuper plusieurs villes du pays.

C'est dans ce contexte que les Chefs d'Etats de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC) se sont réunis lors d'un Sommet extraordinaire tenu à Ndjamena, le 21 décembre 2012 et ont décidé d'envoyer de nouvelles troupes (environ 700 hommes au total), en plus de ceux de la MICOPAX qui étaient déjà sur place en République Centrafricaine pour stabiliser la situation. Ils ont rejeté l'usage de la force comme moyen de règlement de la crise, et ont encouragé les parties centrafricaines à engager des négociations. Les négociations ont démarré à Libreville le 08 janvier 2013, et ont abouti à la signature d'un

accord politique et d'un cessez-le feu à Libreville le 11 janvier 2013, lors du 2ème Sommet des Chefs d'Etats de la CEEAC.

Dans le cadre des accords de Libreville, un gouvernement d'unité nationale a été formé, avec à sa tête un membre de l'opposition démocratique, M. Nicolas Tiangaye. Accusant le Président Bozizé de ne pas respecter les termes des accords de Libreville, Seleka repris les attaques le 21 mars 2013. Le 23 mars 2013, le CPS s'est réuni et a appelé Seleka à arrêter ses attaques. Le CPS rejette le recours à la rébellion armée comme moyens d'imposer ses exigences politiques. Mais le 24 mars 2013, les troupes de Seleka sont entrées dans la capitale, Bangui, et occupèrent tous les points stratégiques.

Lors des affrontements entre les éléments de Séleka et les troupes sud africaines, alors déployées dans le pays depuis quelques mois, 13 Sud Africains ont été tués et 27 blessés, mais le nombre de personnes bléssées ou tuées du côté du camp de Seleka demeure inconnu. Michel Nondroko Djotodia, leader de Seleka, s'est alors autoproclamé Président de la République le 24 mars 2013. Le Président François Bozizé et certains membres de sa famille proches se sont enfuis et ont trouvé refuge au Cameroun.

Des scènes de pillages, de destruction, de viols, de meurtres se multiplient à Bangui et plusieurs autres villes du pays et ce, pendant plusieurs jours. Les Centrafricains ont fui par milliers pour chercher refuge dans les pays voisins, en particulier en République Démocratique du Congo, en République du Congo et au Cameroun.

le 25 mars 2013, le CSP s'est réuni une fois de plus, pour examiner la situation en RCA. Le Conseil a condamné la confiscation du pouvoir par Seleka et a décidé de suspendre la RCA de la participation aux activités de tous les organes de l'UA. Plusieurs dirigeants de Seleka, dont Michel Djotodia ont été mis sous sanctions.

le 3 avril 2013, les Chefs d'Etats de la CEEAC ont tenu un sommet extraordinaire à Ndjamena. Les Chefs d'Etats n'ont pas reconnu Michel Djotodia comme Président. Pour leur part, les parties centrafricaines ont mis en place un Conseil National de Transition (CNT) composé de 105 membres en vue de remplacer le Parlement

dissous et élire un Président. Le 13 avril 2013, les membres du CNT élisent Michel Djotodia par acclamation comme Président de la RCA.

le 16 avril 2013, le CPS a tenu une réunion sur la RCA et a exprimé la détermination de l'UA à collaborer avec la CEEAC, les NU et les autres acteurs en vue du retour de l'ordre constitutionnel. Le CPS a demandé à la Présidente de la Commission de conduire les consultations nécessaires sur la mise en place d'un groupe de contact international sur la situation en RCA (GCI-RCA), en vue de mobiliser le plus large appui possible pour soutenir les efforts de restauration de l'ordre constitutionnel. Le 18 avril 2013, à la fin de leur 4^e sommet extraordinaire, les Chefs d'Etats de la CEEAC ont adopté l'idée du GCI-RCA et adoptèrent une feuille de route définissant les étapes de résolution de la crise en RCA. La première réunion du GCI-RCA s'est tenue du 2-3 mai 2013 à Brazzaville. Sur le terrain, en RCA, la sécurité est loin d'être restaurée, et les tensions restent toujours élevées dans le pays. Le Seleka lui-même est incapable de gérer le pays.

Situation dans la Région des Grands Lacs

La signature d'un Accord Cadre de Paix, de Sécurité et de Coopération en RDC et dans la région, à Addis Abeba le 24 mars 2013 a été suivi d'évolutions majeures, à la fois aux niveaux régional et international pour sa mise en œuvre. C'est dans ce cadre que les Présidents de l'Afrique du Sud, de l'Angola, de la RDC se sont réunis à Luanda le 12 mars 2013 pour analyser la situation à l'est de la RDC. Ils ont réitéré, entre autres, leur appui aux efforts du Président de la RDC et du Gouvernement Congolais dans la recherche de la Paix, la stabilité et le développement dans le pays. Les trois dirigeants ont décidé de créer un mécanisme tripartite de coopération conjointe en vue de créer les conditions favorables à la mise en œuvre de l'Accord Cadre.

De même, lors d'une rencontre à Oyo, en République du Congo tenue le 24 mars 2013, les Chefs d'Etat de la République du Congo, de la RDC, du Rwanda, et de l'Ouganda ont échangé des points de vues sur la situation à l'est de la RDC et se sont engagés à mettre en œuvre ce Accord Cadre. Dans le même contexte, le Secrétaire Général des Nations Unies a nommé Mme Mary Robinson le 18 mars 2013 comme son Envoyée Spéciale dans la Région des Grands Lacs. Mme Mary Robinson est chargée de faciliter la mise en œuvre des engagements pris par toutes les parties dans le cadre de l'Accord Cadre. C'est à cet égard que le Conseil de Paix et de Sécurité, à sa réunion du 27 février 2013 a insisté sur la nécessité

pour l'envoyé Spécial de la Présidente de la Commission de l'Union Africaine pour la région des Grands Lacs et de l'envoyée des Nations Unies à collaborer étroitement dans le cadre du partenariat entre les deux organisations.

Concernant ce point, le Conseil de Sécurité des Nations Unies a adopté la résolution 2098 (2013) le 28 mars 2013. Par cette résolution, le Conseil de Sécurité a décidé, entre autre: (i) de proroger jusqu'au 31 mars 2014 le mandat de la MONUSCO et (ii) de créer à titre exceptionnel et sans créer précédent ni sans préjudice des principes convenus, une brigade d'intervention. La brigade comprend trois bataillons d'infanterie, une compagnie d'artillerie, une force spéciale et une compagnie de reconnaissance, ayant son quartier général à Goma et placée sous le commandement direct du commandant de la force de la MONUSCO. La brigade d'intervention aura pour responsabilité de neutraliser les groupes armés, et a pour objectif de contribuer à réduire la menace à l'autorité de l'État et promouvoir la sécurité des civils dans l'est de la RDC, et de préparer le terrain pour les activités de stabilisation.

L'élan créé par la signature de l'Accord-cadre a contribué à accélérer les contradictions au sein du mouvement M23, en particulier entre l'aile politique dirigée par Jean Marie Runiga et l'aile militaire dirigée par le Général Sultani Makenga. Suite aux affrontements entre les deux ailes du mouvement, Runiga et sa suite se sont réfugiés au Rwanda. Bosco Ntaganda, qui a combattu aux côtés de Runiga, s'est réfugié à l'ambassade des Etats Unis à Kigali, où il a demandé à être remis à la Cour Pénale Internationale.

En outre, le 9 décembre 2012, à Kampala, le dialogue direct entre le Gouvernement et le Mouvement du M23 a créé l'opportunité d'une évaluation de l'Accord du 23 mars 2009. Cela a fait l'objet d'un accord entre les deux parties le 15 mars 2013. Le dialogue se poursuit à Kampala, et se focalise sur les points à l'ordre du jour du dialogue direct, notamment (i) les questions de sécurité, (ii) les questions politiques, sociales et économiques, et (iii) le plan de mise en œuvre.

Lors de sa 371^{ème} réunion tenue le 25 avril 2013, le CSP a salué ces progrès, et a entre autres lancé un appel pour le déploiement rapide de la Brigade d'intervention, et a invité le gouvernement congolais à accélérer la mise en œuvre de ses engagements dans le cadre de l'Accord-cadre.

La situation en Somalie

La Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) a été déployée en Somalie il y a sept ans et est composée des troupes et des agents de police des pays qui fournissent des contingents : le Burundi, Djibouti, le Kenya, le Nigeria, la Sierra Leone et l'Ouganda. Les forces éthiopiennes sont également déployées en Somalie mais elles ne le sont pas sous le commandement opérationnel de l'AMISOM.

Actuellement, l'AMISOM est composée de 17 731 membres du personnel en uniforme autorisés dans le cadre de la Résolution 2093 (20-13) du Conseil de sécurité. Cette résolution permet à l'AMISOM d'exécuter son mandat jusqu'au 28 février 2014. L'AMISOM est une mission multidimensionnelle composée de militaires, de policiers et de civils. Elle est financée par les Nations-Unies grâce à un fonds d'affectation spéciale géré par le Bureau d'appui de l'ONU pour la Mission de l'Union africaine en Somalie (UNSOA) situé à Nairobi et Mogadiscio ainsi que par des donateurs bilatéraux, principalement l'UE, le Royaume-Uni, les États-Unis, l'Italie, pour ne citer que quelques-uns. L'AMISOM est dirigée par le représentant spécial de la Présidente de la Commission, actuellement l'ambassadeur Annif de la République du Tchad.

Les principaux problèmes auxquels l'AMISOM est confronté sont le financement des indemnités allouées aux troupes et les remboursements du matériel appartenant aux pays. Cela en plus du manque de soutien sous forme de multiplicateurs des forces et d'éléments habilitants ; cette insuffisance a eu un impact négatif sur les opérations militaires. Actuellement, l'AMISOM est tellement mise à rude épreuve qu'elle ne peut pas étendre ses opérations militaires à de nouveaux territoires, elle se contente plutôt des résultats obtenus jusque-là. Ce scénario a évidemment des implications très désastreuses pour les efforts globaux de sécurité et de stabilisation en Somalie. Al Shabaab continue d'être une menace réelle. Ce mouvement a certainement été affaibli mais il

constitue une menace potentielle. Dans ces conditions, les acquis sécuritaires et politiques courent toujours le risque d'être mis à mal.

Les récents évènements ont sérieusement changé la situation sécuritaire en Somalie. Le 17 mars 2013, Al Shabaab a pris le contrôle de la ville de Huduur, suite au retrait des forces éthiopiennes. Mais ce retrait ne doit pas être mal interprété parce que l'Éthiopie reste déterminé dans son engagement à stabiliser la Somalie. La répartition des charges est une question que les partenaires au sein de l'AMISOM devraient analyser afin de conserver des partenaires tels que l'Éthiopie. Le 14 avril, l'attaque d'un palais de justice à Mogadiscio perpétrée par Al Shabaab a fait plus de 50 morts et ces attaques à la bombe continuent. Dans le secteur 2, les forces de défense du Kenya qui y ont été déployés ont signalé un mouvement puissant de groupes d'opposition armés.

Le Gouvernement fédéral de la Somalie joue sa partition pour protéger les acquis. Il continue de tendre la main à ses citoyens pour la réconciliation, la consolidation de la paix et la stabilisation d'après son cadre politique de six piliers. Le cadre vise à assurer des prestations de services dans tous les secteurs et sa vision est d'établir une fondation solide pour un État fédéral. Dans la même optique, en avril, le Président Mohamud a signé un accord de coopération et de dialogue avec le Président de la région sécessionniste du Somaliland; cet évènement constitue un progrès appréciable dans la bonne direction.

Appuyant les efforts du Président, le Premier ministre Shirdon a également achevé ses « consultations » dans les différentes régions dans un effort pour les connecter à la vision de Mogadiscio relativement à ces questions cruciales comme la désignation des autorités régionales, la réconciliation et les défis liés au projet de mise en place de l'État fédéral. Ce n'est pas un chemin facile à emprunter. À Jubaland, une épreuve de force avec Mogadiscio est en gestation. Le 2 avril, les trois régions de la zone ont adopté une Charte qui crée l'État dans le cadre de la République fédérale de la Somalie, mais le Président a rejeté la Conférence du Jubaland, la qualifiant de contraire à la procédure et anticonstitutionnelle au regard de la Constitution fédérale provisoire. L'UA et les pays de la région par l'entremise de l'IGAD pourraient avoir à intervenir tôt ou tard. Il n'est pas exagéré

de dire que le processus de paix en Somalie peut tenir ou s'écrouler sur l'autel de Jubaland.

Pour l'avenir de la Somalie, il s'agit donc de soutenir le Gouvernement fédéral qui jouit de la reconnaissance et de la légitimité internationales, une première dans les 21 dernières années d'agitation politique de la Somalie. Grâce à l'AMISOM et aux partenaires, il faudra mettre en place des forces de sécurité nationales somaliennes crédibles, loyales, disciplinées et bien dotées en ressources dans le cadre d'une commande et une structure de contrôle clairs. C'est le seul moyen pour assurer la stabilisation, la reconsolidation de la paix et l'édification d'un État somalien. C'est également une composante importante de la stratégie de sortie de l'AMISOM.

La situation en Égypte

Le déclenchement du premier soulèvement politique en Tunisie, en décembre 2010 a également suscité des bouleversements importants en Égypte et Libye. Bien que les appels en vue de réformes politiques ont permis des progrès significatifs et impressionnants dans l'initiation des réformes démocratiques, beaucoup encore reste à faire et le processus de transition dans tous les trois pays reste timide au mieux. Le processus de transition en Égypte en particulier semble être à la croisée des chemins.

Suite à chute de l'ancien Président Hosni Mubarak, les militaires et les Frères musulmans sont devenus les forces politiques les plus dominantes et organisées dans le pays et se sont battus pour combler le vide politique en Égypte. Au départ, les militaires ont tenté de limiter le pouvoir et l'influence des Frères musulmans. Toutefois, vers la fin de l'année 2011 et au début de 2012, les Frères musulmans et les parties islamistes plus conservateurs ont pris les commandes du nouveau Parlement du pays.

Après le second tour des élections présidentielles en juin 2012, Mohamed Morsi, le candidat des Frères musulmans a été élu avec 51,7 des voix, devançant de justesse un ancien général du régime de Mubarak; il est ainsi devenu le Président de l'Égypte. En réaction à ces résultats inattendus, les militaires ont publié une série de décrets tendant à ébranler la présidence. En représailles et en s'appuyant sur son pouvoir et son dynamisme nouvellement acquis, en août 2012, le

président Morsi a anticipé la retraite du ministre de la Défense et de fait, le chef de l'État, le maréchal Mohamed Hussein Tantawi depuis l'éviction de Moubarak, le chef d'état-major, Sami Anan et plusieurs généraux.

Bien que la victoire de Morsi ait énormément renforcé les Frères musulmans, il a également fracturé l'aile libérale de l'opposition et les sympathisants de l'ancien régime de Moubarak.

Les critiques de l'opposition libérale au gouvernement Morsi ont commencé quand on a appris par l'opposition que son premier gouvernement était moins qu'inclusif et comprenait six anciens ministres de Mubarak. Les libéraux ont également contesté la composition de la Commission chargée de la rédaction de la constitution, laquelle opposition a estimé qu'elle était dominée par les islamistes et ne tenait pas compte de leurs préoccupations. Par conséquent, la lutte entre le Président et ses adversaires a continué comme une bataille d'idées portant sur les droits des femmes, la loi islamique, le pouvoir exécutif et le véritable rôle de l'État. Le 22 novembre 2012, le Président Mohamed Morsi, en plus des pouvoirs exécutif et législatif qui lui sont accordés par les lois en vigueur, a annoncé un décret constitutionnel lui donnant un contrôle effectif sur les trois pouvoirs de l'État et l'immunité complète par rapport à l'autorité judiciaire.

À la fin de janvier 2013 et suite aux manifestations majeures dans le corridor stratégiquement et économiquement crucial du Canal de Suez, y compris dans les villes de Suez, Port-Saïd et Ismaïliya, le Président a instauré la loi martiale dans ces trois localités. Bien que la crise qui a précipité l'instauration de l'état d'urgence ait disparu, la confrontation entre les islamistes et les forces laïques collectivement représenté par le Front du salut national (NSF) est loin d'être terminée et paralyse actuellement le pays. Il n'y a non plus pas d'accord conclu par les différentes parties sur une date pour la tenue des élections législatives.

Le Président et son parti croient qu'en raison de la dernière élection, ils ont un mandat pour gouverner le pays. L'opposition, se basant sur les diverses mesures unilatérales et inconstitutionnelles que le Président a promulguées dans le passé, voit une confrérie musulmane affirmée imposant un ordre progressif basé sur la charia dans le pays. L'opposition est déterminée à s'opposer par tous les moyens à la « charialisation » du pays.

Dans ces circonstances, il est donc difficile de s'imaginer comment la paralysie politique et économique dans le pays peut continuer sans déclencher une convulsion civile massive. Si un tel scénario devait prévaloir dans le pays et si les

institutions civiles existantes sont incapables de faire face à la crise, il y a des risques que l'armée intervienne dans le processus politique.

Guinée-Bissau et Madagascar – Des efforts pour réinstaurer l'ordre constitutionnel

La Guinée-Bissau et Madagascar font des efforts notables vers le retour à l'ordre constitutionnel ; cela devrait être marqué par la tenue d'élections générales dans les deux pays. Sans aucun doute, chacun d'eux fait face à des défis réels pour créer les conditions requises pour tenir des élections libres, équitables, transparentes et crédibles. Je devrais aussi mentionner que la Guinée-Bissau est confrontée à un autre problème énorme relatif à l'interférence de l'armée dans la vie politique et au trafic de stupéfiants dans le pays.

Éthiopie et Érythrée

Il y a une impasse dans le processus de paix entre l'Éthiopie et l'Érythrée. Leur différend frontalier n'est pas encore résolu. L'Union africaine et la communauté internationale devraient aider les parties à trouver une solution durable au différend frontalier.

Sahara occidentale

Malgré les efforts internationaux au cours des dernières années, la résolution du problème du Sahara occidental reste difficile. C'est dans ce contexte que l'UA est en train de renouveler l'élan visant à trouver une solution au problème. La question sera débattue ce mois au Sommet de l'UA. Il faut donner au peuple sahraoui l'occasion de déterminer son avenir par un référendum correctement organisé.

L'urgence de mettre en place la capacité de déploiement rapide de l'Afrique

Honorable Président,

Honorables Députés,

Je ne peux pas conclure mon exposé sans évoquer un élément qui revêt une importance cruciale pour les efforts de paix de l'Afrique. Il s'agit de la mise en place de la Force africaine en attente, en particulier la dimension de la capacité de déploiement rapide. La crise au Mali, où l'Afrique n'a pas pu intervenir en réponse à l'appel des autorités maliennes dans une situation particulièrement critique et les situations explosives sur notre continent, illustrent à quel point il est urgent pour l'Afrique à se doter d'une capacité de déploiement rapide.

Il est à saluer que la sixième réunion ordinaire du Comité technique spécialisé sur la défense, la sûreté et la sécurité qui s'est tenue à Addis-Abeba, les 29 et 30 avril 2013, regroupant les chefs d'état-major africains et les ministres africains de la Défense, ait ajouté un élan au processus de mise en place de la Force africaine en attente, y compris la capacité de déploiement rapide. Il est tout aussi essentiel que chacun d'entre nous en Afrique approfondisse le processus de démocratisation, garantisse la bonne gouvernance et le respect des droits de l'homme. Cela devrait bien aider dans nos efforts de prévention des conflits.

Je vous remercie.